

HISTORIQUE

L'Ordre National du Mérite a été créé par décret du 3 décembre 1963, et publié au Journal Officiel le 5 décembre de cette même année.

Instaurée par le Général de GAULLE, cette distinction visait à réduire l'inflation des ordres ministériels dont le nombre et une excessive libéralité d'attribution avaient gravement déprécié le prestige.

Comme le stipulent les termes du décret, l'Ordre National du Mérite est destiné à récompenser les mérites acquis soit dans une fonction publique, civile ou militaire, soit dans l'exercice d'une activité privée. Cela apporte une richesse d'expériences parmi les décorés.

La Société d'Entraide de l'Ordre National du Mérite, créée le 27 juillet 1972, est devenue l'Association des Membres de l'Ordre National du Mérite le 26 octobre 1974 et s'est alors dotée de son propre drapeau.

Le 20 septembre 1977 elle prenait sa dénomination actuelle d'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite, avec une organisation nationale déclinée en un maillage territorial s'appuyant sur des sections départementales disposant de leur propre comité pour la représentation locale.

La Section départementale sélectionne des lauréats locaux pour l'attribution de ces Prix départementaux dont elle a le libre choix, puis transmet les dossiers primés aux commissions nationales compétentes en vue de l'éligibilité à un Prix national.

C'est dans cette perspective que la Section du Loiret de l'ANMONM a instauré des partenariats pour faciliter l'identification de potentiels lauréats répondant aux objectifs de ces différents Prix :

- avec l'Association des Maires du Loiret, la Région de Gendarmerie du Centre - Val de Loire, et la Direction Départementale de la Sécurité Publique pour le Prix du civisme,
- avec l'Académie pour le Prix de l'éducation citoyenne,
- avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Loiret et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Loiret (UDSPL) pour le Prix de l'engagement citoyen.

La Section du Loiret de l'ANMONM est également partie prenante dans les actions de la fondation « un avenir ensemble » et de l'Association Rémy BOULLÉ.

Mais l'activité essentielle reste concentrée sur le devoir de mémoire avec la participation à toutes les cérémonies patriotiques et commémoratives du département.

La **Commission sociale** entretient le réseau de connaissances et d'échanges de compétences entre les membres de l'association, diverses rencontres sont organisées au cours de l'année comme des visites culturelles, des conférences, des moments de convivialité autour d'une galette des rois l'hiver ou d'un méchoui en Sologne l'été, l'envoi de cartes d'anniversaire à nos aînés, la participation à diverses cérémonies, en liaison avec d'autres associations.

La **Commission « 3C »** centralise et instruit les dossiers des différents prix à remettre aux jeunes, et recherche les partenariats possibles afin de faciliter la détection de jeunes répondant aux critères.

Concernant la communication, elle partage un maximum d'informations avec les compagnons par courriel et en utilisant les moyens que donne l'association nationale (site internet et revue Le Mérite).

Vous trouverez un complément d'informations aux adresses suivantes :

- pour le site national :
www.anmonm.org
- pour la section du Loiret :
www.anmonm.org/sections/045_-_loiret

Contact :

anmonm.loiret@gmail.com



A.N.M.O.N.M.

Association Nationale des Membres
de l'Ordre National du Mérite

Section du Loiret

POUR LE DÉPARTEMENT DU LOIRET

Notre devise :

Honneur - Solidarité - Mémoire
et notre règle des " 3C " :
Citoyenneté - Civisme - Civilité

Nos missions :

Représenter nos valeurs dans notre société,

Partager des expériences et des compétences.

Aider ceux qui sont dans le besoin, dans l'association, comme à l'extérieur,

Transmettre à la jeunesse les valeurs de notre Ordre national : honneur, solidarité, mémoire, citoyenneté, civisme et civilité,

Agir de manière spécifique au niveau de la jeunesse.

La Section du Loiret de l'ANMONM décerne annuellement cinq Prix :

Le **Prix du civisme pour la jeunesse** qui a pour but de récompenser des actes de civisme notoires de « courage et actions héroïques, d'altruisme, de dévouement, de générosité, de solidarité, ainsi que de devoir de mémoire ». Ce prix récompense des jeunes de moins de 18 ans.

Le **Prix de l'éducation citoyenne** destiné à valoriser le travail des équipes pédagogiques dans le domaine de l'éducation civique, et à récompenser les élèves pour les applications citoyennes qu'ils en font dans leur vie quotidienne, celle de leur classe ou de l'établissement.

Le **Prix de l'engagement citoyen** qui est destiné à récompenser des actions individuelles et collectives des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) et de leurs animateurs.

Le **Prix de la mémoire**, pour récompenser des projets pédagogiques à caractère mémoriel, développés au sein des établissements scolaires par des élèves et des enseignants, et destinés à tirer les leçons du passé pour construire le futur.

Le **Prix de l'initiative mémorielle**, récemment créé pour mettre en valeur, hors milieu scolaire, à titre individuel ou collectif, des personnes, des organismes publics ou privés, qui se seraient distingués dans le domaine du travail de mémoire par l'organisation :
- d'actions commémoratives destinées à transmettre la mémoire,
- d'activités à caractère mémoriel dans le but de développer l'esprit de mémoire, en particulier chez les jeunes,
- ou l'encouragement à la mobilisation de jeunes ambassadeurs de la mémoire.



ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE (DÉCRET DU 28-01-87)

045-□□□□□□-□□

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom (en capital) :

Prénoms (souligner le prénom usuel) :

Nom jeune fille :

Civilité : Mme Mlle M. Titre :

Adresse :

Code postal : Ville :

Né(e) le : à :

Téléphone : (cocher une de ces deux cases pour le choix du

Mobile : numéro de téléphone à insérer dans l'annuaire)

Courriel : @

Profession ou emploi tenu si retraité(e):

Grade dans l'Ordre :

Date remise insigne :

N° Chancellerie (N° porté sur la lettre de la Chancellerie) : J.O. du :

Au titre du Ministère:

Autres décorations :

Fait à le/...../20.....

Adhésion et abonnement à la revue nationale "LE MÉRITE" (4 numéros/an)

Titulaire (compagnon décoré) :

Cotisation	Revue	Don	Total
35 €	16 €€€

Sympathisant (conjoint survivant - marié ou pacsé, porte-drapeau non décoré) :

Cotisation	Revue	Don	Total
35 €	16 €€€

Un reçu fiscal (adhésion + don) vous sera adressé par l'association nationale avant votre déclaration de revenus .

Adresser votre règlement par chèque (ordre: ANMONM Loiret) à :

ANMONM Loiret - Maison Sonis
3 allée du 2ème Régiment de Hussards
45000 ORLEANS

Je vous donne mon accord pour figurer dans l'annuaire de la section, et sur des photographies.

En cas de désaccord, rayer la mention.